

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°13 du 1<sup>er</sup> avril 2011**

**PARTIE TEMPORAIRE**  
Armée de l'air

Texte n°28

**CIRCULAIRE N° 20142/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC**

portant sur les épreuves relatives à la formation militaire de base des militaires du rang et sous-officiers de la réserve opérationnelle pour l'année 2011.

*Du 26 janvier 2011*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *état-major des écoles des sous-officiers et militaires du rang ; bureau « sélections et concours ».*

**CIRCULAIRE N° 20142/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC portant sur les épreuves relatives à la formation militaire de base des militaires du rang et sous-officiers de la réserve opérationnelle pour l'année 2011.**

*Du 26 janvier 2011*

NOR D E F L 1 1 5 0 3 4 0 C

---

*Références :*

Instruction n° 510/DEF/EMAA/GMG/DRAA/CDT du 27 août 2007 modifiée (n.i. BO).  
Instruction n° 1515/DEF/DRH-AA/EM/EOAA et DEF/DRH-AA/EM/ESOM du 16 janvier 2009 (BOC N° 10 du 27 février 2009, texte 15. ; BOEM 768.1.1, 777.1.1).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 20328/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC du 8 février 2010 (n.i. BO).

*Référence de publication :* BOC N°13 du 1<sup>er</sup> avril 2011, texte 28.

---

## 1. GÉNÉRALITÉS.

La présente circulaire a pour objet de fixer l'organisation et le calendrier des épreuves relatives :

- aux contrôles de connaissances de la formation militaire de base (FMB) des militaires du rang et des sous-officiers de la réserve opérationnelle ;
- à la sélection promotionnelle des militaires du rang de réserve.

## 2. CALENDRIER.

Les contrôles de connaissances sanctionnant la FMB des militaires du rang et des sous-officiers de réserve ainsi que les tests de la sélection promotionnelle des militaires du rang se dérouleront aux périodes suivantes :

- contrôle de connaissances sanctionnant la FMB des militaires du rang : le samedi 12 mars 2011 de 08 h 30 à 09 h 15 ;
- contrôle de connaissances sanctionnant la FMB des sous-officiers : le samedi 12 mars 2011 de 10 h 00 à 11 h 00 ;
- sélection promotionnelle des militaires du rang : entre le lundi 10 octobre et le vendredi 21 octobre 2011.

Le calendrier des travaux à réaliser est donné en annexe.

### 3. CONTRÔLE DE CONNAISSANCES DE LA FORMATION MILITAIRE DE BASE DES MILITAIRES DU RANG DE RÉSERVE.

Le cursus de formation des militaires du rang de réserve est décrit dans l'annexe I. de l'instruction de première référence (1).

Cette phase de formation est sanctionnée par un contrôle de connaissances générales et militaires, portant sur vingt questions à choix multiple (QCM) élaborées à partir des modules de la formation élémentaire dispensés aux militaires techniciens de l'air (MTA) effectuée à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air (EETAA) de Saintes.

Ce contrôle se déroulera le samedi 12 mars 2011 de 08 h 30 à 09 h 15 sur les formations administratives désignées « centres d'examen » par la direction des ressources humaines de l'armée de l'air/écoles de sous-officiers et militaires du rang/état-major/bureau sélections et concours (DRH-AA/ESOM/EM/BSC) de Rochefort.

Les « centres d'examen » appliqueront les directives de l'instruction de deuxième référence.

### 4. CONTRÔLE DE CONNAISSANCES DE LA FORMATION MILITAIRE DE BASE DES SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE.

Le cursus de formation des sous-officiers de réserve est décrit dans l'annexe II. de l'instruction de première référence (1).

Cette phase de formation est sanctionnée par un contrôle de connaissances, portant sur trente QCM élaborées à partir des modules de la formation militaire dispensée aux MTA dans le cadre du stage passerelle au sein de l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'air/division de la formation militaire (EFSOAA/DFM) de Rochefort.

Ce contrôle se déroulera le samedi 12 mars 2011 de 10 h 00 à 11 h 00 sur les formations administratives désignées « centres d'examen » par la DRH-AA/ESOM/EM/BSC.

Les « centres d'examen » appliqueront les directives de l'instruction de deuxième référence.

### 5. ACCÈS AU CORPS DE SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE.

Une sélection en vue d'intégrer le corps des sous-officiers de réserve est ouverte aux militaires du rang de réserve sur le modèle de celle des MTA d'active.

Cette sélection porte sur les tests d'aptitude militaire initiale cognitifs (TAMI C).

C'est une épreuve psychotechnique qui contient six tests, faisant essentiellement appel au raisonnement et à la logique : le raisonnement, le spatial, l'arithmétique, le verbal, l'attention et la vitesse de codage. Ces tests cognitifs évaluent des aptitudes cognitives reflétant une performance intellectuelle. Les scores des candidats sont répartis en onze classes (de 0 à 10).

Les conditions requises pour se présenter à cette « sélection passerelle » sont :

- détenir le grade de caporal-chef ;
- concourir pour la spécialisation acquise en qualité de militaire du rang de réserve (2) ;
- avoir réussi à la formation de perfectionnement à l'école de Saintes et obtenu le certificat d'aptitude militaire réserve (CAMR).

Les tests sont réalisés au sein du centre de sélection spécifique air (CSSA) 28.501 de Brétigny ou des centres d'examen hors métropole entre le lundi 10 octobre et le vendredi 21 octobre 2011.

## 6. RECUEIL DES CANDIDATURES.

### 6.1. Contrôles de connaissance sanctionnant la formation militaire de base des militaires du rang et des sous-officiers de réserve.

Les bureaux administration du personnel (BAP), en relation avec les centres d'instruction et d'information des réserves de l'armée de l'air (CIIRAA), sont chargés de recenser les candidats, d'éditer et de transmettre les listes pour le jeudi 10 février 2011 à la DRH-AA/ESOM/EM/BSC de Rochefort.

Sur ces listes figureront les renseignements suivants :

- grade - nom - prénom ;
- NIA ;
- spécialisation détenue ;
- affectation (formation administrative, unité).

Tout changement de centre, ajout ou suppression de candidat après le 10 février 2011 fera l'objet d'un message MOFI à la DRH-AA/ESOM/EM/BSC em20910-bsc-esomrochefort@air.defense.gouv.fr ou par fax au 811 721 82 49.

### 6.2. Sélection promotionnelle des militaires du rang de réserve.

Les BAP/réserve, en relation avec les CIIRAA, sont chargés de recenser les candidats, d'éditer et de transmettre les listes pour le vendredi 2 septembre 2011 à la DRH-AA/ESOM/EM/BSC.

Sur ces listes figureront les renseignements suivants :

- grade - nom - prénom ;
- NIA ;
- spécialisation détenue ;
- spécialisation proposée et diplôme(s) civil(s) : uniquement pour les candidats dont la spécialisation n'est pas transposable dans le corps des sous-officiers de réserve ;
- affectation (formation administrative, unité).

Tout changement de centre, ajout ou suppression de candidat après le 2 septembre 2011 fera l'objet d'un message MOFI à la DRH-AA/ESOM/EM/BSC em20910-bsc-esomrochefort@air.defense.gouv.fr ou par fax.

Le CSSA 28.501 de Brétigny ou les centres d'examen hors métropole sont chargés de convoquer les candidats durant les périodes du lundi 10 octobre au vendredi 21 octobre 2011. À l'issue, ils transmettent par message MOFI ou par fax les résultats des tests à la DRH-AA/ESOM/EM/BSC.

## 7. CONSIGNES PARTICULIÈRES CONCERNANT LA TRANSMISSION DES ÉPREUVES POUR LES CENTRES HORS MÉTROPOLE.

Les centres d'examen hors métropole procéderont obligatoirement aux photocopies des cartes test sous la responsabilité du président de la commission de surveillance.

Ces photocopies seront conservées sous plis scellés dans des armoires de sécurité ou coffres-forts. Elles seront détruites dès la parution des résultats sur le réseau intradef.

#### 8. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.

Conformément au MOFI n° 36012/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC du 3 décembre 2010 <sup>(1)</sup>, les centres d'examen veilleront à disposer d'un nombre de cartes test suffisants pour leurs candidats.

Pour faciliter la saisie administrative des cartes test par les candidats le jour de l'épreuve théorique, la DRH-AA/ESOM/EM/BSC transmettra par voie de message, une liste des candidats par centre d'examen, sur laquelle figureront le nom, le prénom et le numéro d'identification (numéro d'identification servant à remplir la grille de la carte test).

Les consignes particulières pour le président de la commission de surveillance fournissent des directives précises concernant l'utilisation des cartes test.

#### 9. RÉSULTATS, CLASSEMENTS ET ADMISSION.

La DRH-AA/ESOM/EM/BSC exploite les résultats obtenus par les candidats, puis transmet les listes anonymes des candidats classés par ordre de mérite à la DRH-AA/SDAc/BGR en vue de la commission de sélection.

À l'issue de cette commission et après la levée de l'anonymat, la DRH-AA/SDAc/BGR arrête et diffuse la liste des candidats déclarés admis.

*Le général de brigade aérienne,  
directeur adjoint des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Bruno CHEVASSU.

---

(1) n. i. BO.

(2) Le directeur des ressources humaines (DRH) de la formation administrative propose aux militaires du rang de réserve ne possédant pas un domaine d'activité transposable dans une spécialisation du corps des sous-officiers de réserve (exemple : chauffeur), de servir dans une spécialisation en rapport avec leur cursus civil et les besoins de la formation administrative.

## ANNEXE.

POPULATION.	MILITAIRES DU RANG.		SOUS-OFFICIERS.
Type d'épreuve.	Sélection promotionnelle.	Formation militaire de base.	
Programme.	Pas de programme.	Modules de la formation élémentaire dispensée aux MTA.	Modules de la formation militaire dispensée aux MTA lors du stage passerelle.
Organismes sollicités.	CSSA 28.501 Brétigny ou centres d'examen hors métropole.	EETAA/DAFP Saintes.	DF 00.321/DTE Rochefort.
Transmission des listes des candidats.	Vendredi 2 septembre 2011.	Jeudi 10 février 2011.	
Désignation des centres d'examen et diffusion de la liste des candidats.	Vendredi 9 septembre 2011.	Vendredi 18 février 2011.	
Mise en place des sujets et consignes particulières dans les centres d'examen.		DF 00.321/DTE Rochefort.	
Contrôle de connaissances.	Entre le lundi 10 octobre et le vendredi 21 octobre 2011.	Samedi 12 mars 2011.	
Horaires.		08 h 30 - 09 h 15.	10 h 00 - 11 h 00.
Nature des épreuves.	Tests psychotechniques (TAMI C).	20 QCM.	30 QCM.
Transmission des compositions.		À l'issue des épreuves.	
Correction des épreuves.		Du lundi 4 avril au vendredi 8 avril 2011.	
Correcteurs.		DF 00.321/DTE Rochefort.	
Commission de sélection (autorité responsable).	Novembre 2011 (DRH-AA/SDAc/BGR Tours).	Mai 2011 (DRH-AA/SDAc/BGR Tours).	
Sanction.	Nomination au grade de sergent soit : - au titre de l'avancement : instruction n° 1500/DEF/DRH-AA/SDGR/BGR/CH du 23 janvier 2008 ; - au titre du recrutement : circulaire n° 1120/DEF/DPMAA/SDPSOER/BDER/RES/CH du 28 novembre 2006.	Attestation de formation militaire de base réserve (AFMBR) attribuée par le commandant de formation administrative.	Certificat d'aptitude militaire réserve (CAMR) attribué par le commandant de formation administrative.